



Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa

N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
12/09/2014

Dossier complet le
25/09/2014

N° d'enregistrement
F05214 P0068

1. Intitulé du projet

Projet de confortement de la digue des Demoiselles sur la commune de Saint-Hilaire-de-Riez
(85 Vendée)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale
Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale
Christophe CHABOT, Président de la Communauté de Communes
du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

RCS / SIRET 2 0 0 0 2 3 7 7 8 0 0 0 1 8 Forme juridique Communauté de communes

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
N°10: Travaux, ouvrages et aménagements sur le domaine public maritime et sur les cours d'eau a) Construction ou extension d'ouvrages et aménagements côtiers destinés à combattre l'érosion ou reconstruction d'ouvrages ou aménagements côtiers anciens, et travaux maritimes susceptibles de modifier la côte par la construction, notamment de digues, môle, jetées et autres ouvrages de défense contre la mer, d'une emprise totale inférieure à 2 000 mètres carrés.	Réalignement du trait de côte et renforcement de la digue de protection. L'emprise des aménagements retenus sera de l'ordre de 200 m ² (hors rechargement sableux) sur le domaine public maritime.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste à conforter la digue des Demoiselles sur la commune de Saint-Hilaire-de-Riez. Il porte sur un linéaire d'environ 140 m. L'emprise des aménagements est d'environ 1000 m² dont 200 m² (hors rechargement sableux) sont sur le domaine public maritime.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet de la Communauté de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie sur le site des Demoiselles II est le réalignement du trait de côte et le renforcement de la digue de protection.

Pour cette ouvrage la cote d'arase retenue est celle du perré existant dans la continuité duquel s'incrit le projet , soit + 9 NGF.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux nécessaires au projet de confortement de la digue des Demoiselles se dérouleront sur une durée prévisionnelle d'environ 3 mois de décembre à mars 2015. Ils consistent à démolir et déblayer la cale, la plateforme et les enrochements existants, et à construire un ouvrage constitué d'un perré subvertical en béton armé :
- se raccordant au Nord au perré existant,
- se terminant au Sud par une cale de mise à l'eau parallèle à la cote (pente 8%),
- intégrant en arrière une rampe d'accès Personne à Mobilité Réduite (PMR) à deux volées (pente 4%) et un palier intermédiaire commun avec la cale de mise à l'eau, à la cote 6 NGF.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le trait de côte sera réaligné. La digue en perré existant sera prolongée. Deux accès à la plage des Demoiselles seront possibles, soit par la cale de mise à l'eau ou soit par la rampe d'accès PMR.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à dossier de demande d'autorisation au titre des articles L.214-1 à L.214-11 du Code de l'Environnement valant évaluation des incidences au titre des articles R.414-19 et R.414-22 du Code de l'Environnement.

Il nécessite un dossier d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du Domaine Public Maritime (DPM) au titre des articles L.2122-1, R.2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Projet soumis à la procédure de "cas par cas" en application de l'annexe III de la directive 85/337/CE

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale du projet:	Environ 1000 m ²
Emprise sur le Domaine Public Maritime (hors rechargement sableux):	Environ 200 m ²
Pente de la cale de mise à l'eau:	8%
Pente de l'accès PMR:	4%
Cote d'arase de la protection	9 NGF
Cote du palier commun intermédiaire à l'accès PMR et à la cale de mise à l'eau:	6 NGF

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Plage des Demoiselles II
sur la commune de
Saint-Hilaire-de-Riez
dans le département
de Vendée (85).

Coordonnées géographiques¹ Long. 2° 03' 07.7" O Lat. 46° 46' 13.9" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ Long. ____ ° ____ ' ____ " Lat. ____ ° ____ ' ____ "

Point d'arrivée Long. ____ ° ____ ' ____ " Lat. ____ ° ____ ' ____ "

Communes traversées :

Commune de Saint-Hilaire-de-Riez

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'occupation des sols du projet est constituée d'une zone urbanisée et d'une zone naturelle littorale et maritime.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Si oui, intitulé et date d'approbation :	Le PLU de la commune de Saint-Hilaire-de-Riez a été approuvé le 17 janvier 2014.	
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet	<p>Règlement applicable à la zone du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> la zone UAf (Le secteur UAf correspond à une partie du secteur bâti en front de mer aux Demoiselles), la zone Nm (correspond aux concessions de plage), la zone NL.146-6 (espaces remarquables au titre de la loi Littoral). 	

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 2 "Forêts de Monts"
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Saint-Hilaire-de-Riez
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La commune de Saint-Hilaire-de-Riez est incluse dans le périmètre du Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) du Pays des Monts en cours d'élaboration (arrêté de prescription du 6 juillet 2012, source : http://www.vendee.pref.gouv.fr/).</p>
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Environ 400 m² de l'emprise des aménagements du projet et rechargement sableux sont situés dans la Zone de Protection Spéciale FR5212009 "Marais Bretons, Baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts". Le Site d'Intérêt Communautaire FR5200653 « Marais Breton, baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et forêt de monts » est localisé à environ 3 km au Sud-Est du projet.</p>
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	engendre-t-il des prélevements d'eau ?
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	est-il excédentaire en matériaux ?
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?
Milieu naturel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?
			La destruction de la cale de mise à l'eau actuelle produira des gravats (matériaux inertes). Ceux-ci seront évacués dans un centre agréé.
			Les matériaux utilisés seront au maximum les matériaux disponibles sur place ou des matériaux locaux. Le projet n'utilisera pas les ressources naturelles du sol ou du sous-sol du site. La couche superficielle de sables (contenant la bande de graine) déblayée sera stockée sur place et réutilisée pour régaler la partie dunaire de la digue. Les matériaux locaux supplémentaires nécessaires au confortement seront neutres et compatibles avec les terrains du secteur des Demoiselles. Il ne s'agit pas d'un apport de matériaux susceptible d'avoir un impact sur les ressources.
			Pendant la phase travaux, il y aura une destruction des habitats situés dans l'emprise des aménagements du projet. Les travaux de terrassement bien que prévus à marée basse entraîneront une augmentation de la turbidité de l'eau en mer, localement et de façon temporaire. Pendant la phase d'exploitation, les habitats seront recolonisés par la végétation (mesure de plantation d'Oyat de la variété locale sur la partie dunaire du projet prévue).
			Le projet peut avoir des incidences mineures locales sur les oiseaux du site Natura 2000 "Marais Bretons, Baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts" pendant la phase de travaux (dérangement des oiseaux, destruction et altération des habitats et des espèces). La période de reproduction de l'avifaune sera évitée.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Surface consommée sur le domaine maritime public: 200 m ² (hors rechargement sableux). Surface consommée en espace naturel (rechargement sableux inclus): environ 500 m ² de dunes et 1038 m ² d'habitats intertidaux.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Risque sismique modéré sur la commune de Saint-Hilaire-de-Riez d'après le site www.prim.net
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La phase travaux peut causer une augmentation de matière en suspension et un risque de pollution accidentelle. Les engins de chantier seront équipés de matériels et tissus absorbants en cas de pollution. Leur entretien n'aura pas lieu sur le site. L'aire de chantier sera délimitée.
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet sera source de bruit en phase de travaux (engins de chantier).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Pendant la phase travaux, les engins de chantier seront susceptibles d'engendrer des vibrations à proximité. C'est un impact négligeable.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas prévu d'éclairage nocturne du chantier.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la phase travaux, les engins de chantier engendreront des rejets de polluants atmosphériques. Il s'agit d'un impact négligeable.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la phase travaux, la mise en place des ouvrages produira des déchets (gravats de la cale de mise à l'eau existante (déchets inertes)). En phase d'exploitation, il n'y aura aucun rejet d'effluents. Il s'agit d'un impact négligeable.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet realignera le trait de côte et la digue sera dans le prolongement du perré existant au Nord et elle fera la transition avec la partie dunaire au Sud.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'accès à la plage des Demoiselles à ce niveau de la digue sera bloqué pendant les travaux. Une déviation pour les promeneurs sera mise en place.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.



8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ,	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ,	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ,	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos	X
5	aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ,	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
	Carte habitats naturels et occupation du sol, rattachée au "5 sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée"
	Carte ZNIEFF et ZICO, rattachée au "5 sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée"
	Cartes Natura 2000, rattachée au "5 sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée"
	Localisation du projet par rapport au DPM, rattaché au 5
	Extrait du plan de zonage du PLU de Saint-Hilaire-de-Riez, rattaché au 5.1.
	Vue en élévation du projet, rattaché au 4.5
	Vue en coupe du projet retenue, rattaché au 4.5

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Saint-Gilles-Croix-de-Vie

le,

05/09/2014

Signature

